



# Déclaration liminaire FSU 53

## CSA spécial départemental de la Mayenne 1<sup>er</sup> degré – Carte scolaire rentrée 2026

*Mardi 7 avril 2026*

Monsieur le directeur académique,  
Mesdames, messieurs les membres du CSA-SD,

Cette carte scolaire 2026 est une nouvelle occasion manquée.

Dans un contexte, dorénavant national, de déprise de la démographie scolaire, un nouvel horizon pouvait s'ouvrir pour l'école publique républicaine :

- Celui du respect des droits des personnels concernant leur mutation, leur temps de travail, leur santé, leur formation, leur rémunération,
- Celui de la réduction significative des moyennes par classe,
- Celui de la création de moyens et de structures pour l'inclusion scolaire et les élèves à besoin éducatifs particuliers,
- Celui de la consolidation des RASED,
- Celui de la consolidation du remplacement,
- Celui de la consolidation du maillage territorial du service public d'éducation.

Un choix tout autre a été fait par le gouvernement qui voit dans la baisse démographique et dans l'école un vivier d'économie budgétaire. L'école n'est plus considérée comme le meilleur outil pour réduire la fracture sociale en permettant à chaque jeune une future intégration sociale et professionnelle. L'école, ses personnels et ses élèves sont une charge qu'il faut réduire et continuer de comprimer.

En bout de chaîne de cette logique autodestructrice se trouvent l'école publique mayennaise et ses personnels. Beaucoup vous ont d'ailleurs fait part de leur inquiétude à travers plusieurs courriers qui vous ont été envoyés. Mardi dernier notamment, c'est leur ras-le-bol voire leur colère qu'ils ont voulu afficher en faisant grève et en se rassemblant.

Avec une dotation à - 9 postes demandée par le rectorat, seulement 11 ouvertures sont prévues dans votre projet pour 21 fermetures envisagées, soit un rapport à 2 contre 1. Apprendre dans nos écoles, enseigner dans nos écoles, sera encore plus difficile demain que ça ne l'est déjà aujourd'hui. Nous reviendrons sur chacune des situations car, pour nous, ce projet ne répond ni aux besoins des personnels, ni à ceux des élèves accueillis.

Nous continuons aussi de nous opposer fermement à l'utilisation détournée des moyens d'enseignement 1er degré pour créer cinq nouveaux Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Ce sont bien cinq enseignant.es spécialisé.es supplémentaires qui ne seront pas en face à face pédagogique à la rentrée prochaine. Aussi, la FSU 53, dans son opposition au déploiement des PAS à marche forcée tel qu'il est mis en œuvre depuis cette année en Mayenne, demande à ce que le projet de carte scolaire voit supprimée la création des 5 postes PAS au profit d'ouvertures ou de non-fermetures de classes là où cela s'avère nécessaire.

Même si nous saluons le maintien des décharges exceptionnelles pour certaines écoles, nous rappelons que tous les directeur·rices devraient voir leur quotité de décharge augmentée, de manière équitable et en toute transparence.

Dans ce projet, seulement quatre écoles vont bénéficier de moyens en renfort pour cette année. Même si pour nous, les ouvertures devraient s'opérer à titre définitif pour stabiliser les équipes et protéger les

personnels, beaucoup d'écoles voient leur maître supplémentaire retiré. Au delà des taux d'encadrement, ce sont bien les contextes particuliers de chaque établissement qu'il faut prendre en compte.

Combien de collègues professeur·es des écoles victimes de mesures de carte scolaire cette année ? Nous sommes aujourd'hui arrivé·es à un stade où tous les personnels, hormis celles et ceux occupant des postes profilés, sont sur un siège éjectable. La mesure de carte scolaire plane sur l'immense majorité de nos collègues et cela impacte clairement les règles du mouvement départemental.

Monsieur le directeur académique, il est urgent de mettre en œuvre un réel accompagnement des personnels qui vous demandent aujourd'hui, par notre voix, faute de perspectives et d'opportunités, protection et sécurisation.

## Questions diverses

- Le poste CLA sera-t-il reconduit ? Si oui sur quelle(s) école(s) ? La collègue actuellement sur le poste subira-t-elle une mesure de carte ?
- Les enseignant.es actuellement sur des postes de renfort non reconduits dans le projet subiront-ils.elles une mesure de carte scolaire ? Et ceux.celles pour lesquels une ouverture en dur est prévue (ex : la Senelle) ?
- Savez-vous, combien ce projet de carte 2026 va-t-il entrainer de barème supérieur à 600 points ?
- En quoi ce projet de carte scolaire renforce-t-il la prise en charge des élèves allophones l'année prochaine ?
- Quel impact ce projet de carte scolaire a-t-il sur le vivier des remplaçants à la rentrée prochaine ?
- Les enseignants positionnés en renfort sur certaines écoles sont-ils pris sur le vivier des remplaçants ? Font-ils administrativement partie de la brigade TR ?
- Combien d'ETP sont « réservés » pour l'ajustement de rentrée ?